

Province de Québec  
Municipalité d'Amherst  
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 13 juillet 2009

À la séance régulière du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2009 à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Carole C. Martineau	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier / directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe / dga sont aussi présents.

M. le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée régulière du 13 juillet 2009

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance régulière du 8 juin 2009 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2009
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de juin  
  
Chèques fournisseurs numéros 290412 à 290490 inclusivement pour un montant de 240 233,65 \$ ; chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de juin 2009 pour un montant de 33 433,04 \$
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
  - a) Ratification du règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911
  - b) RSV Lacs 2009, demande pour participation financière de la municipalité
  - c) MRC des Laurentides, tournoi de golf annuel 2009
  - d) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, subvention du député Sylvain Pagé de 27 500 \$
  - e) Bris d'aqueduc sur la rue Amherst, réclamation au ministère des Transports du Québec

f) Panneaux de signalisation du MTQ, Amherst vs Saint-Rémi d'Amherst

7- Sécurité publique

a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie

8- Voirie municipale

a) Soumissions entretien des chemins en hiver, dépôt et suivi de la demande de soumissions

9- Hygiène du milieu

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

a) Dépôt et suivi du procès-verbal du CCU du 23 juin 2009

11- Loisirs et culture

12- Histoire et patrimoine

a) dépôt et suivi du procès-verbal du CCHP de juin 2009

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Levée de la séance

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

6- g) Résolution modification au règlement d'emprunt 438-08

8- b) Avis de motion, règlement concernant les ponceaux

10- b) Nomination de Mme Carole Martineau au CCU

11- Réfection de la tour à feu

Adoptée à la majorité.

#### PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 8 juin 2009 et de la séance extraordinaire du 30 juin 2009, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 8 juin et du 13 juin 2009 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 106-09 à 118-09 inclusivement.

#### DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2009

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois de juin 2009 : chèques fournisseurs numéros 290412 à 290490 inclusivement pour un montant de 240 233,65 \$ ; chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de juin 2009 pour un montant de 33 433,04 \$.

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

#### RÉSOLUTION D'APPUI DE LA CRNTL

La Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL) a appuyé, par voie de résolution, les démarches de la municipalité quant au processus d'analyse de la réouverture de la mine de silice.

#### RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS CORRIDOR AÉROBIQUE-DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La ville de Sainte-Agathe-des-Monts a appuyé la MRC des Laurentides dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour solutionner les problématiques liées à l'exploitation du Corridor aérobie.

#### RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS APPUI À LA FONDATION PALLIACCO DES SOMMETS

La ville de Sainte-Agathe-des-Monts a appuyé la Fondation Palliacco des Sommets dans ses démarches auprès du gouvernement provincial pour l'obtention d'une aide financière.

#### DEMANDE DE L'APLS CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA DESCENTE PUBLIQUE DU LAC DE LA SUCRERIE

L'Association des propriétaires du lac de la Sucrierie a fait parvenir une requête au conseil municipal visant le contrôle de l'accès à la descente publique du lac de la Sucrierie. La barrière serait payée par un résident. Le conseil est favorable à cette demande aux mêmes conditions que celles en vigueur au lac Cameron.

#### DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC

ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé ;

ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales ;

ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada ;

ATTENDU QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la municipalité d'Amherst demande au ministre responsable de Postes Canada, M. Rob Merrifield, que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

- 1- de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en points de vente privés ;
- 2- de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

Que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, à Mme Johanne Deschamps, députée de Laurentides-Labelle, à M. Jean Perrault, président de la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'à Mme Michèle Bisson Provost, maître de poste de Saint-Rémi d'Amherst.

Adoptée à la majorité

#### SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES 2009

Le ministère de la Sécurité publique invite les municipalités à participer à la Semaine de prévention des incendies qui se tiendra du 4 au 10 octobre. Le directeur du service d'incendie, M. Yves Duval, informe le conseil qu'une demande a été faite au ministère lors du dernier congrès de l'ACSIQ à l'effet de déplacer cet événement en juin pour permettre aux municipalités de villégiature de faire leurs activités de prévention durant l'été afin de rejoindre le plus grand nombre possible de résidents.

JUGEMENT PARC LINÉAIRE, COÛTS ASSUMÉS PAR LE  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La MRC des Laurentides a informé la municipalité que le gouvernement accepte le jugement rendu dans la cause du parc linéaire et qu'il assumera l'ensemble des coûts.

CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS, PAIEMENT DE LA FACTURE À  
CONSEILLER FORESTIER ROY INC

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

De payer la facture au montant de 79 062,17 \$ à Conseiller forestier Roy inc. pour les quatre premiers traitements effectués pour le contrôle des insectes piqueurs.

Adoptée à la majorité.

REQUÊTE POUR LA RÉFECTION DU TABLIER DU PONT DE LA RUE  
MAURICE

Considérant la requête signée par la majorité des propriétaires de la rue Maurice par delà le ruisseau Brochet demandant la réfection du tablier du pont ;

Considérant que ce chemin a le statut de chemin de tolérance ;

Considérant que les propriétaires concernés proposent de payer la moitié des coûts ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil autorise les travaux nécessaires à la remise en état du pont.

Adoptée à la majorité.

RÈGLEMENT NUMÉRO 451-09  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU  
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

QUE le conseil décrète ce qui suit :

**1-** Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans le but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;

- b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1<sup>e</sup> du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2<sup>e</sup> du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

**2-** À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**3-** Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

**4-** Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/dg

#### RSV LACS 2009, PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la municipalité rembourse à chaque association 50% des coûts relatifs aux analyses de l'eau des lacs dans le cadre du programme RSV Lacs 2009 après réception des pièces justificatives finales, conformément à la politique en vigueur.

Adoptée à la majorité.

#### TOURNOI DE GOLF DE LA MRC DES LAURENTIDES, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil autorise un déboursé de 300 \$ pour l'inscription de deux conseillers au tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui se tiendra le 3 septembre prochain ainsi que pour la participation du maire au souper seulement.

Adoptée à la majorité.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Une subvention de 27 500 \$ a été accordée à la municipalité par le député de Labelle, M. Sylvain Pagé et confirmée par le ministre délégué aux Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

BRIS D'AQUEDUC SUR LA RUE AMHERST, RÉCLAMATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant que la nature du bris d'une conduite d'amenée d'eau survenu le 4 juin dernier sur la rue Amherst en face de l'école Le Carrefour permet de croire que le bris pourrait être causé par les travaux de réfection de la rue Amherst effectués il y a deux ans par le Ministère des Transports ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le directeur général soit mandaté pour valider avec un ingénieur et le ministère des Transports la pertinence de réclamer le remboursement des coûts de réparation au Ministère des Transports du Québec.

Adoptée à la majorité.

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Considérant qu'aucun suivi n'a été effectué suite à la rencontre du 18 septembre 2008 entre les responsables du Ministère des Transports, direction régionale Laurentides-Lanaudière, et les représentants de la municipalité ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil demande une autre rencontre avec les responsables du ministère des Transports afin de faire le point sur le dossier.

Adoptée à la majorité.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 438-08

Considérant que le règlement d'emprunt numéro 438-08 permet d'emprunter un montant total de 500 000 \$ pour des travaux de voirie, à raison de 100 000 \$ par année ;

Considérant qu'un montant de 200 000 \$ est nécessaire pour réaliser la réfection de la rue St-Louis à l'automne 2009 ;

Considérant que la présente résolution ne modifie pas l'objet du règlement et n'augmente pas la charge fiscale des contribuables ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

D'autoriser en 2009 l'emprunt d'un montant de 200 000 \$, soit la portion des années 2009 et 2010, pour financer les travaux de réfection de la rue St-Louis.

Adoptée à la majorité.

## RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de juin, les premiers répondants sont intervenus une fois.

## ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 SECTEUR ST-RÉMI-ROCKWAY, OCTROI DU CONTRAT

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le contrat pour l'entretien des chemins en hiver 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, dans le secteur Saint-Rémi-Rockway Valley, soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, Les Bois Ronds, au coût de :

2009-2010 : 3 850 \$ le kilomètre,  
2010-2011 : 3 900 \$ le kilomètre,  
2011-2012 : 3 950 \$ le kilomètre, plus taxes applicables.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, au nom de la municipalité, le contrat avec l'entrepreneur.

Adoptée à la majorité.

## AVIS DE MOTION, MODIFICATION AU RÈGLEMENT 240-92 RÉGISSANT L'ENTRETIEN, LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION DE PONCEAUX SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Carole Martineau donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement numéro 240-92 régissant l'entretien, le remplacement et l'installation de ponceaux sur les chemins municipaux.

## INSTALLATION DE QUATRE LUMINAIRES, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le conseil autorise les déboursés pour l'achat et l'installation de 4 luminaires

Intersection chemins du Lac-Cameron et des Pommiers ;  
Au rond point de la rue Bisson Sud  
À la descente publique du lac Cameron et à celle du lac de la Sucrierie.

Adoptée à la majorité.

## RÉSOLUTION D'INTENTION, MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée dans le but de permettre la construction d'immeubles à 4 logements dans la zone 88R ;

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la procédure de modification au règlement de zonage soit entreprise.

Adoptée à la majorité.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE ÉLIZABETH GRENIER

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 05-009 soumise par Mme Élisabeth Grenier et concernant le 1381 chemin du Lac-de-la-Sucrerie qui consiste à autoriser la démolition d'un bâtiment et la construction d'un autre, le tout à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 20 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil demande au requérant de faire un effort additionnel pour sortir sa construction de la bande riveraine. La demande est rejetée.

Adoptée à la majorité.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE ANDRÉ TOUZIN ET LUCIE JEANSON

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 06-009 soumise par André Touzin et Lucie Jeanson et concernant le 2705 Route 323 Nord qui consiste à autoriser la démolition d'un chalet sur pilotis et sa reconstruction avec une installation sanitaire conforme dans la bande de protection des rives.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure numéro 06-009 soit acceptée.

Adoptée à la majorité.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE JONATHAN DUGRÉ ET ROXANNE ALARIE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 07-009 soumise par Jonathan Dugré et Roxanne Alarie concernant les lots 22A-5 et 22A-6 du rang 7 nord, canton d'Amherst, qui consiste à autoriser la construction d'une résidence d'une hauteur de 12,35 mètres au lieu du 9,75 mètres réglementaire.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la demande de dérogation mineure numéro 07-009 soit acceptée.

Adoptée à la majorité.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE DORIS CARON

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 08-009 soumise par M. Doris Caron concernant le lot 22B-3 du rang B canton d'Amherst qui consiste à autoriser la construction d'une résidence à l'intérieur du 10 mètres de protection d'un milieu humide, soit à 7 mètres du côté sud et à 5 mètres du côté nord.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure numéro 08-009 soit accordée pour permettre la construction sur la partie du terrain déjà remblayée.

Adoptée à la majorité.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME ANNETTE CHALIFOUX GRAVEL

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 09-009 soumise par Mme Annette Chalifoux Gravel concernant le lot 2A-1 rang 5 nord qui consiste à autoriser la vente d'une lisière de terrain d'environ 25 pieds du lot 2A-1 permettant ainsi de régulariser les titres de la propriété voisine, soit le 165 chemin Racicot, sans perte des droits acquis.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé. Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande de dérogation mineure numéro 09-009 soit accordée.

Adoptée à la majorité.

M. le conseiller Daniel Lampron quitte son siège, il est 20h50.

#### NOMINATION DE MME CAROLE MARTINEAU AU CCU

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que Mme la conseillère Carole Martineau soit nommée pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à la majorité.

M. Daniel Lampron reprend son siège, il est 20h52.

#### PRÉSENTATION D'UN PROJET AU PROGRAMME FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le directeur général M. Bernard Davidson soit autorisé à présenter le projet « Réfection de la tour à feu » au Programme d'infrastructures de loisirs – PIL via le Programme Fonds Chantier Canada-Québec et à signer tout document pertinent ;

Que la municipalité d'Amherst s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adoptée à la majorité.

#### OFFICIALISATION DU CHEMIN ANTOINE-CHALIFOUX ET DU CHEMIN MADELEINE-THOMAS

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le chemin privé situé sur le lot 23A du rang B soit désigné, à la demande de la majorité des propriétaires, « chemin Antoine-Chalifoux » et que le chemin forestier conduisant au lot 127 Bloc B au lac Rognon soit désigné « chemin Madeleine-Thomas », ces deux personnes étant décédées depuis plus d'un an.

Que demande soit faite à la Commission de toponymie d'officialiser ces deux odonymes.

Adoptée à la majorité.

#### RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU CCHP

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que les mandats de Lise Bourassa, Claude Froment, Daniel Lampron et Suzette Maurice soient renouvelés pour une période de deux ans au Comité consultatif d'histoire et du patrimoine.

Adoptée à la majorité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, sec.-trésorière adj./dga